

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 18 MARS 2019

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 18 Mars 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
6 Mars 2019
Date d'affichage
6 Mars 2019

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE YOLANDE, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

**16 – CONTRAT D’ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES
SEGILOG**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur le renouvellement de contrat d’acquisition de logiciels informatiques et de prestation de services à compter du 15 Mars 2019 et jusqu’au 14 Mars 2022, soit sur l’ensemble des logiciels SEGILOG :

- contrat N° 2019.01.0146.07.000.M00.001764

* acquisition du droit d’utilisation 8 721 € HT sur 3 ans (2 907 € HT par an) ;

* maintenance et formation 969 € HT sur 3 ans (323 € HT par an).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Approuve** le contrat d’acquisition du droit d’utilisation des logiciels informatiques et de prestation de services N° 2019.01.0146.07.000.M00.001764 conclu pour une durée de 3 ans à compter du 15 Mars 2019 ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à le signer.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 18 Mars 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.